**MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**



**ACHAT ET DISTRIBUTION D’ELECTRICITE**

**pour les besoins de la ville de GOUESNOU**

Date et heure limites de réception des offres :

**Le 15 DECEMBRE 2015 à 12h00**

**CAHIER DES CLAUSES**

**TECHNIQUES PARTICULIERES**

**(CCTP)**

***Préambule***

|  |
| --- |
| **Pouvoir Adjudicateur**  |
| La Commune de Gouesnou est désignée comme pouvoir adjudicateur. |
| **Représentant du pouvoir adjudicateur**  |
| Monsieur le Maire de la commune de Gouesnou ou son représentant.  |

|  |
| --- |
| **Objet du marché** |
| Achat et distribution d’électricité.  |

|  |
| --- |
| **Procédure**  |
| Appel d’offres ouvert lancé en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.  |

|  |
| --- |
| **Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics :**  |
| Monsieur le Maire de la commune de Gouesnou ou son représentant. |

|  |
| --- |
| **Ordonnateurs**  |
| Monsieur le Maire de la commune de Gouesnou ou son représentant. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Acceptation du candidat**Le candidat soussigné atteste avoir pris connaissance du présent CCTP et en accepter les termes sans réserve ni modificationA le*Signature du candidat* | **Acceptation du pouvoir Adjudicateur**Gouesnou, le |

Sommaire

[ARTICLE 1 : OBJET DE L’APPEL D’OFFRES OUVERT 4](#_Toc434357268)

[1.2. Lieux de fourniture 4](#_Toc434357269)

[1.3. Décomposition en lots 4](#_Toc434357270)

[1.4. Quantité annuelle prévisionnelle 4](#_Toc434357271)

[ARTICLE 2 : SPECIFICITES TECHNIQUES 5](#_Toc434357272)

[ARTICLE 3 : MODALITES D’EXECUTION DES PRESTATIONS 5](#_Toc434357273)

[3.1. Opérations préalables à l’exécution des prestations 5](#_Toc434357274)

[3.2. Rattachement d’un Point de Livraison (PdL) 6](#_Toc434357275)

[3.3. Détachement d’un Point de Livraison (PdL) 6](#_Toc434357276)

[3.4. Fin d’exécution des prestations 6](#_Toc434357277)

[3.5. Actualisation du périmètre 7](#_Toc434357278)

[ARTICLE 4 : SERVICES LIES A LA FOURNITURE ET A L’ACHEMINEMENT D’ELECTRICITE 7](#_Toc434357279)

[4.1. Facturation 7](#_Toc434357280)

[4.1.1. Facture par site ou groupée 7](#_Toc434357281)

[4.1.2. Contenu de la facture 7](#_Toc434357282)

[4.1.3. Contenu de l’annexe 7](#_Toc434357283)

[4.1.4. Modalités de facturation 8](#_Toc434357284)

[4.1.5. Établissement de la facture 8](#_Toc434357285)

[4.2. Gestion de l’énergie et suivi des consommations 8](#_Toc434357286)

[4.2.1. Transmission des données de facturation au format numérique 8](#_Toc434357287)

[4.2.2. Outil de suivi des consommations et statistiques 9](#_Toc434357288)

[4.2.3. Feuillet récapitulatif 9](#_Toc434357289)

[4.3. Relation clientèle 10](#_Toc434357290)

[Fin du CCTP 10](#_Toc434357291)

# ARTICLE 1 : OBJET DE L’APPEL D’OFFRES OUVERT

**1.1. Descriptif**

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les termes et conditions de fourniture et d’acheminement d’énergie électrique active garantie nécessaire à l’alimentation en continu et sans aucune altération des besoins des Points de Livraison (PdL) de la commune de Gouesnou, en application d’un appel d’offres ouvert.

Cette fourniture s'entend en "contrat unique" comprenant l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution géré par ERDF et incluant la fonction de responsable d'équilibre.

Les Points de Livraison (PdL) sont aux tarifs réglementés de vente et seront raccordés, dans le cadre des marchés, au 1er janvier 2016 à 00h00:00.

## 1.2. Lieux de fourniture

Les lieux de fourniture et d’acheminement d’électricité sont les adresses des Points de Livraisons (PdL) des services bénéficiaires, identifiés par une Référence d’Acheminement d’Electricité**.**

L’ensemble des Points de Livraison (PdL) de la commune de Gouesnou est renseigné au BPU.

## 1.3. Décomposition en lots

Le présent marché est composé d’un seul lot.

## 1.4. Quantité annuelle prévisionnelle

Le marché regroupe les Points de Livraison (PdL) suivants :

* Points de Livraison (PdL) Haute Tension et Basse Tension >36kVA

12 Points de Livraison (PdL) ayant un profil de consommation « tarif jaune » et représentant un volume de consommation annuelle d’environ 641 MWh.

* Points de Livraison Basse Tension ≤ 36kVA

10 Points de Livraison (PdL) ayant un profil de consommation « tarif bleu » et représentant un volume de consommation annuelle d’environ 66 MWh.

La liste des Points de Livraison (PdL) et la consommation annuelle prévisionnelle sont fournies pour la commune de Gouesnou au BPU.

La référence d’acheminement, la consommation annuelle de référence, les paramètres de souscription pour la part distribution seront en annexe.

Les candidats remettent des offres pour la fourniture et l’acheminement d’électricité sur les sites depuis le 1er janvier 2016 à 00h00min00s jusqu’au 31 décembre 2018 à 23h59min59s, sans engagement sur les quantités prévisionnelles de la part de la Ville de Gouesnou.

# ARTICLE 2 : SPECIFICITES TECHNIQUES

L’état de la consommation annuelle prévisionnelle des Points de Livraison (PdL) de la commune de Gouesnou figurent au BPU.

* Points de livraison Basse Tension ≤ 36kVA

La part distribution sera facturée distinctement selon les modalités du TURPE.

Les puissances et option temporelle retenues pour chacun des Points de Livraison (PdL) sont indiquées au Devis Quantitatif Estimatif (DQE) qui tiendra compte de ces paramètres.

* Points de livraison Basse Tension > 36kVA

La part distribution sera facturée distinctement selon les modalités du TURPE.

Les puissances et option temporelle retenues pour chacun des Points de Livraison (PdL) sont indiquées au Devis Quantitatif Estimatif (DQE) qui tiendra compte de ces paramètres.

* Taxes

Le coût des taxes ne sera pas pris en compte pour le jugement des offres.

# ARTICLE 3 : MODALITES D’EXECUTION DES PRESTATIONS

Le titulaire du marché exécute l’ensemble des prestations conformément au présent CCTP et autres pièces constituant l’ensemble contractuel précisé dans le CCAP.

La notification du marché n’emporte pas début de fourniture, la date de début de la fourniture correspond à la date et heure de raccordement des Points de Livraison (PdL) indiqués au BPU, fixée au 1er janvier 2016 à 00h00:00.En revanche, elle engage le titulaire du marché envers les services bénéficiaires et le gestionnaire du réseau de distribution à accomplir l’ensemble des opérations préalables nécessaires à l’exécution des prestations.

Le rattachement d’un Point de Livraison (PdL) fait l’objet d’un bon de commande établi par la mairie de Gouesnou.

## 3.1. Opérations préalables à l’exécution des prestations

A compter de la notification du marché, le titulaire du marché procède à l’ensemble des démarches auprès de la ville de Gouesnou et de ERDF afin de respecter la date de début de fourniture de l’électricité.

Ces démarches permettent au titulaire de déterminer, impérativement avant le début de fourniture :

 - la fréquence de facturation des Points de Livraison (PdL),

- les modalités de détermination et de transmission des index de départ,

- la validation des dates de rattachement mentionnées.

Les candidats précisent dans la note méthodologique les délais et les démarches à effectuer vis-à-vis de la ville de Gouesnou et du gestionnaire de réseau de distribution pour procéder au changement de fournisseur.

Suite à la demande de changement de fournisseur transmise par le titulaire du marché, il appartient au gestionnaire de réseau de distribution, conformément au contrat GRD-F, de procéder au relevé de l’index du compteur. L’index est transmis par le gestionnaire de réseau de distribution au titulaire du marché, ainsi qu’à l’ancien fournisseur. A défaut, c’est l’index auto relevé qui fait foi.

La date de l’index correspond au changement effectif de fournisseur. Cet index relevé pourra être proratisé par rapport à la date d’émission du bon de commande.

## 3.2. Rattachement d’un Point de Livraison (PdL)

Le rattachement, en cours d’exécution du marché, d’un Point de Livraison (PdL) et/ou de branchements provisoires, non mentionné dans le Bordereau des prix s’opère, à la demande de la mairie de Gouesnou dans les conditions prévues à l’article 3.4 du CCAP et selon la tolérance proposée par le titulaire dans sa note technique.

Le titulaire présente dans sa note technique les délais et les modalités de raccordement au réseau d’un nouveau site ou de raccordement de branchements provisoires dont la mairie de Gouesnou pourrait avoir besoin dans le cadre d’organisation de manifestations évènementielles.

## 3.3. Détachement d’un Point de Livraison (PdL)

Le détachement en cours d’exécution du marché, d’un Point de Livraison (PdL) et/ou de branchements provisoires, s’opère à la demande de la mairie de Gouesnou dans les conditions prévues à l’article 3.5 du CCAP et selon la tolérance proposée par le titulaire dans sa note technique.

Le titulaire présente dans son mémoire technique les délais et les modalités de détachement au réseau d’un site ou de raccordement de branchements provisoires dont la mairie de Gouesnou pourrait avoir besoin dans le cadre d’organisation de manifestations évènementielles.

## 3.4. Fin d’exécution des prestations

En dehors des cas de résiliation, les prestations prennent fin dans deux situations :

1. - Soit totalement, au 31 décembre 2018 à 23h59:59 la dernière année du marché,
2. - Soit partiellement, en cas de retrait anticipé d’un Point de Livraison (PdL).

La mairie de Gouesnou informe préalablement le titulaire, par courrier dans un délai de prévenance de 2 mois, de sa demande de retrait d’un Point de Livraison (PdL) en précisant la référence du Point de Livraison (PdL) et l’adresse, la date de fin d’exécution des prestations, l’objet et le motif de la demande.

## 3.5. Actualisation du périmètre

Le titulaire du marché adresse à la mairie de Gouesnou l'ensemble des modifications *(rattachement, détachement, nouvelles caractéristiques, changement de coordonnées, changement d’option tarifaire de distribution, etc.)* affectant les Points de Livraison (PdL). Ces informations sont adressées sous format Excel par transmission électronique et comportent les mêmes renseignements que ceux figurant dans le bordereau des prix (BPU)*.*

# ARTICLE 4 : SERVICES LIES A LA FOURNITURE ET A L’ACHEMINEMENT D’ELECTRICITE

## 4.1. Facturation

Les modalités de facturation sont conformes aux dispositions prévues au présent article. La ville de Gouesnou prendra en charge les règlements des prestations qu’elle a commandées.

## 4.1.1. Facture par site ou groupée

Le titulaire adresse chaque mois une facture regroupant la facturation des sites concernés par le contrat d’énergie. Cette facturation comporte un récapitulatif permettant d’avoir une vision synthétique par groupe et/ou par imputation budgétaire, ainsi que le détail facturé pour chaque site.

La facturation des C5 aura lieu tous les 2 mois avec une régularisation sur la base du relevé des compteurs BT<36kVA par le Gestionnaire de réseau.

La facturation des compteurs C4 aura lieu tous les mois suite à la relève des compteurs.

## 4.1.2. Contenu de la facture

Outre les mentions légales, la facture d’une Référence d’Acheminement d’Electricité comporte les éléments suivants :

1. - Coordonnées de l’interlocuteur identifié pour la relation clientèle avec la ville de Gouesnou
2. - Identification du marché
3. - Quantité globale consommée en kWh
4. - Montant total en € HTT,
5. - Montant détaillé des taxes et contributions de toute nature applicables,
6. - Montant total en € TTC.

## 4.1.3. Contenu de l’annexe

L’annexe détaille l’ensemble des informations pour chaque Référence d’Acheminement d’Electricité (RAE) et comporte au minimum les éléments suivants :

1. - Numéro de référence du compteur,
2. - Référence, nom et adresse de la Référence d’Acheminement d’électricité en respectant le libellé figurant aux annexes du présent cahier des clauses techniques particulières,
3. - Numéro d’appel d’urgence du Gestionnaire de réseau,
4. - Début et fin de période considérée,
5. - Ancien et nouvel index,
6. - Nature de l'index (sur estimation ou sur relevé),
7. - Consommation sur la période en kWh, selon les plages horo-saisonnières le cas échéant,
8. - Coût acheminement mensuel sur la période en € HTT,
9. - Coût de l’énergie, selon les tarifs saisonniers le cas échéant, en €/kWh HTT,
10. - Montant correspondant à la quantité consommée sur la période en € HTT,
11. - Détail des prestations du catalogue des prestations ERDF facturées (libellé et montant en € HTT),
12. - Montant total en € HTT,
13. - Montant détaillé des taxes et contributions de toute nature applicables,
14. - Montant total en € TTC.

L’annexe à la facturation sera également envoyée par courrier électronique sous format Excel.

Les candidats remettent dans leur note méthodologique un modèle de facture concernant un Point de Livraison (PdL) unique et son annexe. Ils précisent la fréquence d’émission de la facturation et les modalités de régularisation de facturation.

## 4.1.4. Modalités de facturation

L’index de changement de fournisseur correspond à l’index contractuel commun aux deux fournisseurs conformément au référentiel « Procédure de changement de fournisseur » adopté par le « Groupe de Travail Electricité », instance de concertation mise en place par la Commission de Régulation de l’Energie.

Dans le cas de l’émission de la première ou de la dernière facture, le coût d’abonnement mensuel est calculé prorata temporis.

##  4.1.5. Établissement de la facture

Les factures adressées par le Titulaire du marché sont établies en un seul exemplaire papier.

## 4.2. Gestion de l’énergie et suivi des consommations

## 4.2.1. Transmission des données de facturation au format numérique

Lors de chaque émission de facture, le titulaire du marché met à disposition de la mairie de

Gouesnou, l’ensemble des informations relatives aux données de facturation sous format Excel ou compatible.

## 4.2.2. Outil de suivi des consommations et statistiques

Les candidats mettent également à disposition de la mairie de Gouesnou un outil extranet de suivi des consommations et de facturation permettant de réaliser des statistiques. Cet espace dédié devra permettre l’export de l’ensemble des données, à minima au format Excel ou compatible.

Ce site devra être accessible sans frais supplémentaires pour les statistiques de niveau 1.

Les statistiques de niveau 2 constituent une option, il s’agit de services optionnels que la ville de Gouesnou pourra souscrire ou non. Les candidats indiquent le coût par accès dans les annexes financières à l’Acte d’Engagement.

L’outil de suivi fera l’objet d’une réunion de présentation pour sa mise en place auprès des services utilisateurs, dans le mois suivant le début du marché. Cette réunion pourra se faire en plénière, visio ou tout moyen qui conviendra au fournisseur.

Le besoin souhaité est un outil de suivi permettant d’obtenir les tableaux de bord des consommations site par site et les états de facturation :

* + Consommation mensuelle par site
	+ Historique des consommations
	+ Factures et bilan de facturations
	+ Gestion et administration du compte client
	+ Consommations et dépenses annuelles par sites et par typologie de contrat ou par regroupement de site, avec le détail des données mensuelles
	+ Alertes paramétrables en cas de dérive des consommations
	+ Feuillet de gestion

Les candidats précisent dans leur note méthodologique les statistiques disponibles depuis l’outil de suivi extranet. Les candidats précisent également les évolutions prévues en matière de statistiques disponibles dans l’outil de suivi extranet avec la date prévisionnelle de disponibilité.

##  4.2.3. Feuillet récapitulatif

Pour chaque période de fourniture d’une durée égale à 12 mois, le titulaire met à disposition de la ville Gouesnou, au format Excel, un bilan annuel financier et énergétique pour l’ensemble des sites le concernant, comportant au minimum les données de consommation et les montants, sur la période écoulée par site.

Ce bilan est fourni sous format électronique.

Le modèle de fichier ainsi que les délais et modalités de sa mise à disposition sont décrits dans le mémoire technique du titulaire.

Par ailleurs, le titulaire du marché met à disposition de la ville de Gouesnou sur un seul fichier l'ensemble des feuillets récapitulatifs, au même rythme et selon le même format numérique. Les feuillets récapitulatifs remis respectent également les engagements pris par le titulaire dans son mémoire technique.

##  4.3. Relation clientèle

Le titulaire du marché met en œuvre les moyens appropriés pour assurer une relation clientèle permanente et de qualité, tant sur les aspects de facturation que sur les aspects de mise en place et gestion du marché.

Une réunion annuelle de bilan aura lieu entre la mairie de Gouesnou et le titulaire du marché pour réaliser un bilan des consommations et des coûts, identifier les points de consommation présentant des anomalies de consommation et proposer d’éventuelles optimisations tarifaires possibles.

Les candidats précisent dans leur note méthodologique l’organisation et l’équipe proposée pour la mise en place du marché et le suivi de son exécution.

Les candidats précisent également dans leur note méthodologique les modalités de fonctionnement et la procédure en cas d’urgence, notamment sur l’existence d’un numéro d’urgence, d’astreintes, les délais d’intervention, les interlocuteurs.

#  Fin du CCTP